



CONTRIBUER À VOTRE ESSOR
PAR L'INNOVATION

**Information et réflexions pour développer une collaboration respectueuse et porteuse avec
les Premières Nations, les Inuits et les Métis du Canada**

« Par la communauté, pour elle et avec elle! »

Table des matières

1	Introduction	3
2	Mise en contexte	1
2.1	L'EPTC 2 (2018) – Chapitre 9 : Recherche impliquant les Premières Nations, les Inuits ou les Métis du Canada	1
2.2	Concepts clés	1
3	Le contexte de la recherche	3
3.1	Particularités de la recherche	3
3.2	Cadre éthique dans les contextes autochtones	3
3.3	Les responsabilités du chercheur	4
3.4	Évaluation de l'éthique de la recherche et entente de recherche	4
3.4.1	Protocole de recherche des Premières Nations au Québec et au Labrador	5
4	Incarner la notion de respect	6
4.1	Pour mieux se comprendre	6
4.1.1	À propos de la recherche et des chercheurs	6
4.1.2	À propos des connaissances et des savoirs	6
4.1.3	À propos de la collaboration – Chaque Nation est distincte!	6
5	Les 11 nations autochtones au Québec	8
5.1	L'unicité de chaque nation	9
5.1.1	Abénaquis ou Abénakis – « <i>Le peuple du soleil levant</i> »	9
5.1.2	Algonquins – « <i>Le peuple des terres</i> »	9
5.1.3	Attikameks ou Atikamekw – « <i>Le peuple de l'écorce</i> »	9
5.1.4	Cris – « <i>Le peuple des chasseurs</i> »	10
5.1.5	Hurons-Wendats – « <i>Le peuple du commerce</i> »	10
5.1.6	Innus (Montagnais) – « <i>L'immensité d'un territoire</i> »	10
5.1.7	Inuits – « <i>Le peuple du nord</i> »	11
5.1.8	Malécites – « <i>Le peuple de la belle rivière</i> »	11
5.1.9	Micmacs – « <i>Le peuple de la mer</i> »	11
5.1.10	Mohawks – « <i>Le peuple de la pierre</i> »	11
5.1.11	Naskapis – « <i>Au cœur du pays des caribous</i> »	12
6	Cas concrets	13
7	Initiatives	18
8	Ressources	18
8.1	Organisations, organismes et outils	18
8.2	Lectures et capsules éducatives	19
9	Glossaire	19

1 Introduction

Par souci d'ouverture à l'autre et de respect, les membres du Réseau des CCTT - Synchronex via la mise en place d'un comité de travail souhaitent concevoir un document qui a pour but de susciter une réflexion sur les éléments pouvant favoriser une collaboration respectueuse et porteuse avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis.

C'est avec beaucoup d'humilité, de respect et d'ouverture à l'autre que les membres du comité ont travaillé à l'élaboration du présent guide. Il se veut, dans un premier temps, alimenter vos réflexions, pour ensuite vous aider à développer vos meilleures pratiques lorsqu'il est question de collaboration avec les Premières Nations et les Inuits et les Métis du Canada.

Ce document se veut aussi évolutif afin de toujours mieux présenter les collaborations porteuses.

À ce point du document, nous trouvons opportun de rappeler les principes d'Équité, de Diversité et d'Inclusion par la définition de leur terminologie.

« **Équité** » : L'équité est synonyme de justice, c'est-à-dire que les personnes, quelle que soit leur identité, sont traitées de manière juste. Cela veut dire qu'il faut veiller à ce que les mécanismes d'affectation des ressources et de prise de décision soient justes pour tous et qu'ils n'introduisent pas de discrimination en fonction de l'identité.

« **Diversité** » : La diversité se rapporte aux conditions, aux modes d'expression et aux expériences de différents groupes définis par l'âge, le niveau d'éducation, l'orientation sexuelle, la situation ou les responsabilités de parent, le statut d'immigration, le statut autochtone, la religion, la situation de handicap, la langue, la race, le lieu d'origine, l'origine ethnique, la culture, la situation socioéconomique et d'autres attributs.

« **Inclusion** » : L'inclusion se rapporte à la création d'un environnement où tous les gens sont respectés de manière équitable et ont accès aux mêmes possibilités, un environnement qui accueille, respecte et valorise la diversité pour que tous les membres du personnel aient le sentiment qu'ils (elles) ont leur place, peuvent contribuer, et peuvent se mériter la reconnaissance pour cette contribution.

** Il est à noter que ce document a été préparé en partie à partir de la présentation préparée par M. Dave Harvey, directeur d'Écofaune Boréale, « l'Éthique de la recherche impliquant les peuples autochtones » de mars 2021.

Membres du comité de travail

Christine Bernier, coordonnatrice aux opérations
SYNCHRONEX
Courriel : cbernier@synchronex.ca

Mahmood Fayazi, chercheur
Centre RISC
Courriel : fayazim@cnrf.qc.ca

Marie Gagné, présidente-directrice générale
SYNCHRONEX
Courriel : mgagne@synchronex.ca

Dave Harvey, directeur
Écofaune boréale
Courriel : dharvey@cegepstfe.ca

Faten Kikano, chercheuse et conseillère en transfert
CERSÉ
Courriel : fkikano@crosemont.qc.ca

Maxim Tardif, codirecteur – Innovation et transfert de technologie
BIOPTERRE
Courriel : maxim.tardif@bioterre.com

Josée Thivierge, chercheure
ÉCOBES
Courriel : joseethivierge@cegepjoinquiere.ca

2 Mise en contexte

Au début de 2020, les trois organismes subventionnaires – à savoir le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG), le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) et les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) – ont publié un plan stratégique pour mettre en œuvre l'initiative nommée « Renforcer la capacité de recherche autochtone ». Ce plan, intitulé [Établir de nouvelles orientations à l'appui de la recherche et de la formation en recherche autochtone au Canada 2019–2022](#) (Comité de coordination de la recherche au Canada, 2019), donne suite au sommaire exécutif du rapport de la [Commission de vérité et réconciliation du Canada](#) (CVR) intitulé Honorer la vérité, réconcilier pour l'avenir (CVR, 2015) et à ses appels à l'action qui se rapportent à la recherche autochtone et à la formation des chercheuses et des chercheurs autochtones.

2.1 [L'EPTC 2 \(2018\)](#) – Chapitre 9 : Recherche impliquant les Premières Nations, les Inuits ou les Métis du Canada

Le chapitre 9 de l'EPTC 2 (2018) reconnaît le statut tout à fait particulier des peuples autochtones du Canada. Il y a une reconnaissance de la culture et des traditions propres aux communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis.

« Chacune des communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis a une histoire, une culture et des traditions bien à elle. Elles partagent également certaines valeurs comme la réciprocité (l'obligation de donner quelque chose en retour d'un cadeau) qu'elles citent comme base nécessaire à toute relation bénéfique à la fois pour les communautés autochtones et la communauté de la recherche. »¹

La recherche avec les autochtones est majoritairement effectuée par des chercheurs non autochtones, de ce fait, il est important de bâtir une relation de confiance qui repose sur les valeurs de réciprocité, d'ouverture et de communication. La participation de la ou des communautés autochtones fait partie intégrante de la recherche, ils sont de réels partenaires. Il est important de préciser que la notion de « bâtir une relation de confiance » peut prendre des mois voire des années. Il faut prendre le temps de tisser des liens, de mettre en place un réseau basé sur le respect et la compréhension mutuelle.

Ainsi, on ne planifie pas un projet quelconque avec les Premières Nations, Inuits et Métis de la même manière que nous le faisons avec nos autres partenaires. C'est un changement nécessaire de paradigmes, c'est un défi autre dans un écosystème de recherche encadré par des normes et des indicateurs temporels définis.

« Le désir de préserver, de mettre en valeur et d'approfondir les connaissances qui leur sont propres, ainsi que de bénéficier des applications contemporaines des connaissances traditionnelles, pousse les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis à jouer un rôle décisif dans la recherche. Les lignes directrices [du chapitre 9] reposent sur l'idée que la participation de la communauté fait partie intégrante de la recherche éthique impliquant les peuples autochtones. »²

Finalement, lorsque le projet de recherche risque d'avoir une incidence sur le bien-être d'une ou plusieurs communautés autochtones auxquelles appartiennent les participants, le chercheur a l'obligation d'obtenir la participation de la communauté au projet de recherche (article 9.1). Dans le doute, il importe de consulter, valider et s'informer.

2.2 Concepts clés

Nous avons cru bon ici de nommer quelques concepts clés tels que définis dans l'EPTC 2 et d'y ajouter des précisions considérant le rôle des CCTT.

¹ https://ethics.gc.ca/fra/tcps2-eptc2_2018_chapter9-chapitre9.html

² https://ethics.gc.ca/fra/tcps2-eptc2_2018_chapter9-chapitre9.html

Peuples autochtones : Terme utilisé dans le discours international et scientifique. Dans le contexte canadien, le terme « peuples autochtones » désigne les personnes issues des Premières Nations ou des peuples Inuits ou métis, indépendamment de leur lieu de résidence ou de leur inscription à un registre officiel.

Ils sont regroupés en communautés au Québec et non du Québec. Nos frontières ne sont pas nécessairement les leurs. Ils sont beaucoup en lien avec le fédéral alors que les activités des CCTT s'inscrivent principalement dans un contexte provincial.

Connaissances traditionnelles :

- Connaissances (savoirs) détenues par les peuples des Premières Nations, les Inuits et les Métis, qui constituent les peuples autochtones du Canada.
- Se rattachent à un lieu précis, sont généralement transmises oralement et sont fondées sur l'expérience de plusieurs générations.
- Sont déterminées par les terres, le milieu, la région, la culture et la langue d'une communauté autochtone.
- Sont généralement présentés comme étant holistiques et faisant intervenir à la fois le corps, l'intelligence, les sentiments et l'esprit.
- Elles peuvent s'exprimer dans les symboles, les arts, les rites cérémoniels et les pratiques usuelles, les récits et surtout les relations.
- Le mot « tradition » ne signifie pas nécessairement « ancien ».
- Les connaissances traditionnelles sont détenues par les membres d'une communauté, et certains membres peuvent avoir une responsabilité particulière dans leur transmission.
- Elles comprennent les connaissances provenant des générations passées, de même que les innovations et les nouvelles connaissances transmises aux générations suivantes.

Dans le discours international ou scientifique, les termes « connaissances traditionnelles » et « connaissances autochtones » sont parfois utilisés indistinctement.

Les obligations éthiques comprennent nécessairement des relations respectueuses avec la vie végétale, animale et aquatique, y compris des protections éthiques, qui insistent sur les responsabilités, les droits et les intérêts collectifs.

3 Le contexte de la recherche

3.1 Particularités de la recherche

La recherche doit être concertée avec l'ensemble des participants : implication et collaboration à chacune des étapes de la recherche (définition du projet, collecte et analyse).

La recherche doit procurer des avantages mutuels par :

- Une convenance du projet de recherche aux besoins et aux priorités des communautés;
- Un apport à la communauté participante.

La recherche doit renforcer les capacités de recherche de la communauté par l'amélioration des compétences du personnel communautaire (méthode de recherche, gestion de projet, évaluation éthique et supervision).

3.2 Cadre éthique dans les contextes autochtones

Trois grands principes exprimant la valeur éthique fondamentale du respect de la dignité humaine :

1. Le respect des personnes
2. Les préoccupations pour le bien-être
3. La justice

3.2.1 Le respect des personnes

Le respect des personnes se traduit par l'obtention du consentement libre, éclairé et continu. Les Premières Nations, les Inuit et les Métis ont la volonté d'assurer leur continuité en tant que peuples ayant des identités et des cultures distinctives, ce qui les a menés à élaborer des codes de pratique de la recherche correspondant à leur vision, ils en détiennent un réel leadership.

Le respect des personnes va au-delà de la simple protection de l'éthique des participants individuels, cela doit aussi inclure l'obligation de préserver et de transmettre aux générations futures les connaissances héritées des ancêtres ainsi que les innovations de la génération actuelle.

3.2.2 Les préoccupations pour le bien-être

Les préoccupations pour le bien-être se traduisent par l'obligation des chercheurs à considérer les participants dans leur environnement physique, social, économique et culture et à tenir compte de la communauté à laquelle appartiennent les participants.

Les peuples autochtones souhaiteraient particulièrement que la recherche contribue à renforcer leur capacité à préserver leur culture, leur langue et leur identité en tant que peuples des Premières Nations, des Inuitss ou des Métis, et à faciliter leur pleine participation et leur contribution à la société canadienne. Il n'est donc pas étonnant que l'interprétation de la préoccupation pour le bien-être dans le contexte des Premières Nations, des Inuitss et des Métis insiste fortement sur le bien-être collectif en tant que complément au bien-être individuel.

La préoccupation pour le bien-être se doit aussi de faciliter la pleine participation et la contribution à la société canadienne. Finalement, le bien-être collectif doit être complémentaire au bien-être individuel.

3.2.3 La justice

La justice se traduit comme étant l'équilibre du pouvoir entre les chercheurs et les participants. Une certaine vigilance doit être maintenue pour éviter les abus découlant de la recherche, par exemple :

- L'appropriation indue de chants, récits, artefacts sacrés;
- La dépréciation des connaissances des peuples autochtones jugés primitifs ou superstiteux;
- La violation des normes de la communauté sur l'utilisation de tissus et de restes humains;
- Le non-partage des données et des avantages découlant de la recherche;
- La diffusion de renseignements qui ont stigmatisé ou représenté faussement des communautés entières.

Compte tenu du grand fossé social, culturel ou linguistique entre la communauté et les chercheurs, il est primordial :

- D'accorder une importance au dialogue entre la communauté et les chercheurs, et ce, dès le recrutement des participants et durant tous les processus de recherche;
- De prendre le temps d'établir une relation favorisant la communication, la confiance mutuelle et la définition des objectifs de recherches avantageux pour chacune des parties;
- D'établir des mécanismes de collaboration et de partenariats respectueux et porteurs.

3.3 Les responsabilités du chercheur

Dans un contexte de recherche menée avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis, chaque chercheur a les responsabilités suivantes :

- Établir conjointement la nature et l'étendue de la participation de chacun;
- Obtenir l'autorisation des dirigeants des territoires relevant des Premières Nations, et ce, en plus du consentement individuel des participants;
- Reconnaître les organisations autochtones;
- Il a le devoir de s'informer et de respecter les coutumes et les codes de pratique communautaire afin de repérer et éliminer les divergences entre les coutumes et les codes versus les politiques de l'établissement, d'identifier les particularités liées à la divulgation des connaissances et de respecter les [principes de PCAP® des Premières Nations](#) (propriété, contrôle, accès et possession);
- Il doit considérer la participation des Anciens ou Aînés (communément appelés aussi les Elders chez certaines nations ou chez les Inuits) pour toutes les étapes, sachant que:
 - ✓ Le savoir traditionnel s'acquiert tout au long de la vie.
 - ✓ Ils sont hautement respectés chez les Premières Nations.
 - ✓ Ils sont l'équivalent au niveau de la culture, des coutumes, etc. à nos doctorants.
- Faire participer la communauté dans l'analyse et l'interprétation des résultats ainsi qu'à l'étape de la diffusion afin que l'information soit reconnue culturellement et de favoriser l'appropriation et le transfert vers la communauté (par exemple : favoriser l'inclusion d'honoraires pour la participation de personne.s issue.s de la communauté (consultants, interprètes, étudiants, etc.), donc prévoir et indiquer ces montants lors de la rédaction de la demande de financement pour le projet).

3.4 Évaluation de l'éthique de la recherche et entente de recherche

Quelques éléments sont importants à mentionner à ce point du présent document.

L'évaluation de l'éthique de la recherche par le comité d'éthique (CÉR) de la (des) communauté.s ou les autres instances impliquées ne remplace pas l'évaluation de l'éthique par le CÉR de l'établissement dont relève la recherche.

Différentes formes de participations de la (des) communauté.s peuvent contribuer à un projet de recherche. Il importe de mentionner que si le projet n'implique pas directement le bien-être humain ou des données biologiques humaines, une évaluation par le CÉR n'est pas obligatoire.

Le chercheur qui soumet un projet impliquant les Premières Nations, les Inuits et les Métis doit indiquer à son CÉR comment il a obtenu ou prévoit obtenir la participation de la communauté concernée (lorsqu'il s'agit d'une communauté en particulier ou encore de grands organismes autochtones, selon le cas).

Tout projet de recherche impliquant une ou les Premières Nations et/ou les Inuits et/ou les Métis devrait avoir une entente de recherche. L'entente de recherche constitue un moyen de préciser et confirmer les attentes, les modalités de la collaboration et les engagements respectifs du (des) chercheur.s et de la communauté. Cette entente doit précéder le recrutement des participants le cas échéant, la collecte et/ou la consultation des données de recherche.

Le chercheur doit obtenir le consentement des dirigeants de la communauté ainsi que le consentement individuel des participants.

3.4.1 Protocole de recherche des Premières Nations au Québec et au Labrador

Toute personne désirant réaliser un projet de recherche avec les Premières Nations ou sur le territoire de celles-ci au Québec devrait prendre connaissance du [Guide d'accompagnement du Protocole de recherche des Premières Nations au Québec et au Labrador](#) (2019). Ce guide est une synthèse du protocole de recherche issu de l'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador (APNQL).

Le [Protocole de recherche des Premières Nations au Québec et au Labrador](#) (2014) de l'APNQL est un outil servant de guide pour encadrer les activités de recherche avec les Premières Nations ou sur le territoire des Premières Nations au Québec. Il traite notamment du contexte de la recherche en milieu autochtone et des étapes avant, pendant et après un projet de recherche. Un modèle d'entente de recherche collaborative y est proposé.

Notamment, l'entente de recherche devrait minimalement comporter ces informations :

- « • *Les renseignements sur les chercheurs principaux et le projet de recherche (incluant un sommaire de la méthodologie proposée);*
- *Les sources de financement;*
 - *Les rôles, droits, attentes et responsabilités de chacune des parties;*
 - *Les principes des Premières Nations de PCAP^{MD}.* »³

L'établissement d'une entente de recherche avec les partenaires de recherche impliqués assure non seulement l'engagement d'un réel partenariat, mais également une collaboration basée sur des valeurs de respect, d'équité et de réciprocité.

³ APNQL. 2014. Protocole de recherche des Premières Nations au Québec et au Labrador, p.35.

4 Incarner la notion de respect

Pour cette section du document, les propos proviennent de la table ronde sur la recherche autochtone (organisée par les conseils fédéraux de la recherche) tenue le 14 octobre 2018.

4.1 Pour mieux se comprendre

4.1.1 À propos de la recherche et des chercheurs

Les Premières Nations, les Inuits et les Métis souhaitent être autonomes et responsables des recherches les impliquant. Ils ont une vision de la recherche qui contribue à l'autodétermination (et non pas seulement pour la réconciliation) et qui offre une perspective à très long terme (sur un horizon de plus de 5 ans). Les recherches doivent être axées sur le comment et non pas sur le pourquoi, les autochtones aspirent à trouver des solutions concrètes et applicables (aspect pratique).

En tant que chercheur, nous devons travailler dans une optique d'accompagnement et de soutien pour que les Premières Nations, les Inuits et les Métis obtiennent des fonds de recherche afin de faire LEURS recherches. Il faut reconnaître leurs compétences, leurs savoirs, leur histoire et leur héritage. Il est préférable d'utiliser la terminologie suivante lorsqu'il est question de recherche : la recherche qui concerne les pratiques autochtones.

Chaque projet de recherche ne doit pas être considéré strictement au niveau des connaissances, il est important, voire primordial, d'y ajouter le cœur (respect des traditions et orienté vers les valeurs de la communauté) et les mains (le savoir-faire). Ces projets doivent être pour l'ensemble de la communauté (aînés).

Les projets avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis doivent être considérés comme des projets à long terme, il faut penser au-delà d'une seule bourse ou subvention. La durée des projets de recherche est aussi souvent trop courte pour attirer des gens de la communauté à participer (par exemple : laisser un emploi régulier pour un contrat de quelques mois). Le temps nécessaire au processus de recherche est donc un élément très important à considérer.

Il est important de savoir qu'un doctorant issu des Premières Nations, des Inuits et des Métis qui obtient son titre et son diplôme via un programme conventionnel, doit parfois, au retour dans sa communauté, s'adapter ou réapprendre, le langage et les termes appris peuvent ne pas être reconnus par les aînés. Certains programmes de doctorats existent pour les communautés autochtones, mais les méthodologies ne sont pas les mêmes.

Fait important à savoir, actuellement il est impossible de déposer une demande en langue autochtone, seuls le français et l'anglais sont acceptés.

4.1.2 À propos des connaissances et des savoirs

L'importance du bagage de connaissances des autochtones est un élément primordial à considérer. Ils ont des décennies de connaissances. Les connaissances et les langues sont des droits collectifs, ils appartiennent au peuple.

Les autochtones aspirent à ce que les aînés impliqués dans les projets de recherche soient traités au même titre que des doctorants afin d'offrir une reconnaissance du savoir traditionnel, et ce, au regard des experts autochtones impliqués.

4.1.3 À propos de la collaboration – Chaque Nation est distincte!

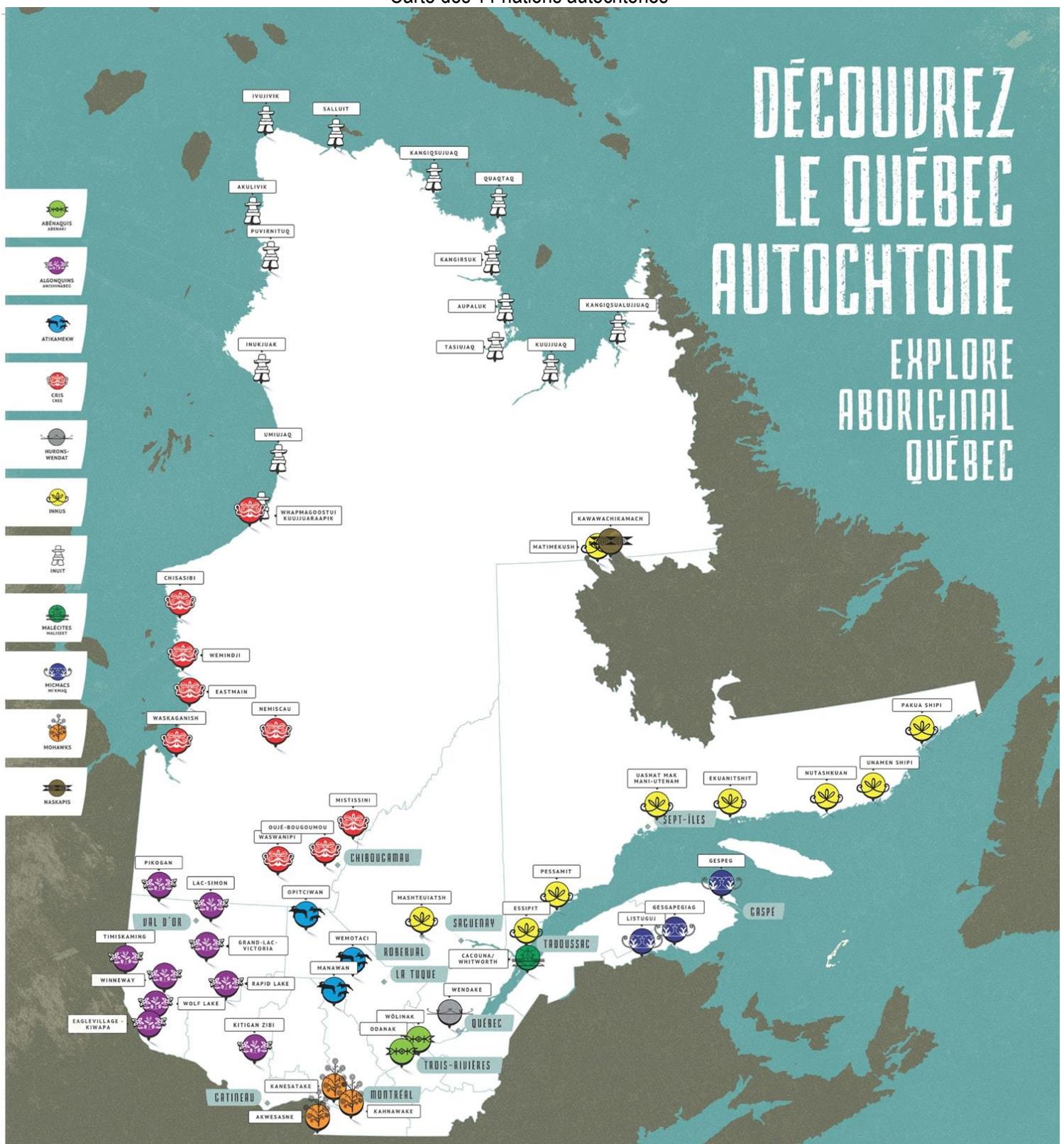
Il faut travailler dans une perspective de collaboration des Premières Nations, des Inuits et des Métis pour leurs besoins, ceux qu'ils identifient, il faut leur donner les moyens de le faire par eux-mêmes, c'est avant tout ça la Réconciliation!

Les chercheurs doivent travailler à partir du cadre existant dans la communauté afin de conserver les repères et des pratiques traditionnelles de la communauté.

Finalement, il existe une importante différence entre les notions de partenaires et parties prenantes. Les autochtones veulent et doivent être considérés comme des partenaires. Le leadership des projets doit leur appartenir.

5 Les 11 nations autochtones au Québec

Carte des 11 nations autochtones⁴



⁴ <https://www.parcourscanada.com/wp-content/uploads/2018/05/carte-11-nations-QC.jpg>

5.1 L'unicité de chaque nation⁵

Les 10 Premières Nations et la nation inuites représentent environ 1 % de la population du Québec. Elles sont réparties dans 55 communautés autochtones. Les Inuits résident dans 14 villages nordiques; chacun est dirigé par une mairesse ou un maire et un conseil, qui assument des responsabilités similaires à celles des élus des autres municipalités du Québec. Pour leur part, les membres des Premières Nations vivent généralement en communautés qui sont habituellement administrées par un conseil de bande composé d'une ou un chef ainsi que de conseillères et conseillers.

Les nations autochtones sont différentes les unes des autres. De fait, à l'intérieur d'une nation, voire d'une communauté, le mode de vie, l'utilisation de la langue et la situation socioéconomique des membres peuvent varier beaucoup. La situation socioéconomique d'une nation ou d'une communauté change aussi en fonction de nombreux facteurs différents.

5.1.1 Abénaquis ou Abénakis – « Le peuple du soleil levant »

Membres de la grande famille linguistique et culturelle algonquienne, les Abénaquis du Québec sont originaires des États actuels du Maine, du New Hampshire et du Vermont. En 1700, ils se sont établis définitivement à Odanak et à Wôlinak, sur la rive sud du Saint-Laurent, près de Trois-Rivières.

Aujourd'hui, plus de 2 700 Abénaquises et Abénaquis vivent au Québec, dont près de 400 à Odanak et à Wôlinak, dans le Centre-du-Québec. Le français est la langue d'usage de la majorité d'entre eux, l'anglais étant celle de quelques-uns seulement.

De nombreux organismes, tels que la Société historique d'Odanak, le Musée des Abénakis ou la troupe de danse Mikwobait, se consacrent à la protection et à la diffusion de la culture abénaquise. C'est d'ailleurs à Odanak que se trouve l'institution Kiuna, qui est le premier centre d'études collégiales des Premières Nations du Québec.

Les Abénaquis sont représentés par le Grand Conseil de la nation Waban-Aki.

5.1.2 Algonquins – « Le peuple des terres »

Plus de 6 300 Algonquines et Algonquins vivent dans neuf communautés, situées en Outaouais et en Abitibi-Témiscamingue, et quelque 5 000 habitent ailleurs au Québec. La langue d'usage est l'anglais, dans six communautés, et le français, dans le cas des trois autres. L'algonquin demeure, encore aujourd'hui, une langue vivante, parlée par de nombreuses personnes.

Jusqu'au début du XXe siècle, la majorité des Algonquins ont conservé leurs pratiques religieuses ancestrales et un mode de vie nomade qui s'est articulé autour de la chasse, de la pêche, du piégeage et de la cueillette. Par la suite, leur sédentarisation s'est accentuée, plus particulièrement après l'ouverture de l'Abitibi à la colonisation. Aujourd'hui, l'activité économique gravite autour de l'exploitation forestière, du tourisme, de l'artisanat et des services gouvernementaux, que les Algonquins administrent eux-mêmes généralement.

Un conseil de bande, choisi par les membres, dirige chaque communauté. Depuis 1992, deux organismes veillent, par ailleurs, à la défense des intérêts communs des Algonquins : le Conseil tribal de la nation algonquine Anishinabeg et le Secrétariat de la nation algonquine.

5.1.3 Attikameks ou Atikamekw – « Le peuple de l'écorce »

On compte environ 7 600 Attikameks au Québec. Une majorité d'entre eux (80 %) habitent à Manawan, à Wemotaci et à Obedjiwan. L'ensemble de cette population parle l'attikamek et utilise le français comme langue seconde.

⁵ <https://www.quebec.ca/gouv/portrait-quebec/premieres-nations-Inuits/profil-des-nations/a-propos-nations>

Le Conseil de la Nation Atikamekw pilote des négociations en vue d'obtenir la reconnaissance de droits ancestraux et territoriaux ainsi que du droit à l'autonomie gouvernementale. En fait, il a pour mission d'agir à titre de représentant officiel de l'ensemble des Attikameks, à l'échelle régionale, nationale et internationale, ainsi que de faire la promotion de leurs droits et de leurs intérêts sur les plans social, économique et culturel. Il offre, de plus, des services aux membres de la nation : services sociaux, services techniques, éducation, langue et culture, développement économique, gestion documentaire, etc. Les Attikameks ont, par ailleurs, créé divers organismes, tels que les Services forestiers Atikamekw Aski et Mamo Ateskewin, qui regroupent les hommes et les femmes du territoire qui chassent, pêchent, piègent et cueillent.

5.1.4 Cris – « Le peuple des chasseurs »

Au Québec, la population crie s'élève à plus de 20 000 personnes réparties dans neuf communautés situées sur les rives de la baie James et de la baie d'Hudson, ainsi qu'à l'intérieur des terres. La nation crie appartient à la grande famille linguistique et culturelle algonquienne. La quasi-majorité de la population parle le cri, tandis que l'anglais est la langue seconde de la majorité.

Originaires des plaines de l'Ouest canadien, les Cries et les Cris vivaient traditionnellement en petits groupes nomades et tiraient leur subsistance de la chasse et de la pêche. Au Québec, ils résidaient dans le secteur de la baie James. Dès 1670, la traite des fourrures a constitué, pour eux, une activité économique très importante.

Avec les Inuits, ils sont les seuls à bénéficier de la Convention de la Baie-James, de la Paix des Braves et plus récemment de la Grande Alliance, ce qui font d'eux, l'une des Premières Nations les plus puissantes et riches au Québec voire au Canada. On y retrouve des organisations travaillant avec l'ensemble des communautés. Par exemple, on retrouve chez les Inuits une commission scolaire desservant les écoles de l'ensemble des communautés.

5.1.5 Hurons-Wendats – « Le peuple du commerce »

La nation huronne-wendate compte environ 4 000 membres. Elle est l'une des nations autochtones les plus urbanisées de la province : fondée en 1697, la communauté de Wendake est d'ailleurs intégrée au tissu urbain de la ville de Québec.

Avant l'arrivée des Européens, les Hurons-Wendats menaient une vie semi-sédentaire aux environs de la baie Georgienne, en Ontario. Ils y cultivaient en abondance le maïs ainsi que le tabac et utilisaient les surplus pour faire du troc à grande échelle avec les autres nations amérindiennes, des Grands Lacs à la baie d'Hudson, notamment. Aujourd'hui, Wendake comprend un secteur historique récemment mis en valeur, un quartier résidentiel et une zone industrielle. La Société de développement économique de Wendake apporte son expertise à une soixantaine d'entreprises locales qui fournissent de l'emploi non seulement aux Huronnes-Wendates et Hurons-Wendats, mais aussi à de nombreux allochtones. Par ailleurs, le tourisme constitue un apport économique très important pour cette communauté. À cet égard, l'Hôtel-Musée des Premières Nations, inauguré en 2008, s'avère une réussite en ce qui a trait à l'architecture et à la qualité des services qui y sont offerts.

5.1.6 Innus (Montagnais) – « L'immensité d'un territoire »

La nation innue compte près de 20 000 membres. C'est l'une des nations autochtones les plus populeuses du Québec. Sept des neuf villages innus sont établis sur la Côte-Nord, les deux autres étant situés au Saguenay–Lac-Saint-Jean ainsi qu'à proximité de Schefferville.

Les communautés innues sont très différentes les unes des autres, tant par leur situation géographique et leur taille que par leur développement socioéconomique. Les principales activités économiques comprennent les commerces, les entreprises et les pourvoiries ainsi que la chasse, la pêche traditionnelle et la pêche commerciale (rivière à saumon). Plusieurs organismes, tels que l'Institut Tshakapesh, le Musée Shaputuan et le Musée amérindien de Mashteuiatsh, œuvrent, de plus, à l'épanouissement et à la diffusion de la culture innue.

5.1.7 Inuits – « Le peuple du nord »

Au Québec, la population inuites s'élève à plus de 13 000 personnes, la quasi-totalité habitant les 14 villages du Nunavik, au nord du 55e parallèle. La langue maternelle de la très grande majorité est l'inuktitut, tandis que l'anglais est la langue seconde de la plupart.

Au cours des années 1950, les Inuits et Inuites sont passés très rapidement du semi-nomadisme à la sédentarité et ont dû s'adapter, en quelques décennies, à des siècles d'évolution technologique, ce qui a modifié profondément leur mode de vie. Aujourd'hui, ils tiennent à conserver leurs valeurs, leur langue et leur culture.

5.1.8 Malécites – « Le peuple de la belle rivière »

Jusqu'au XVIIe siècle, les Malécites ont habité le territoire du Nouveau-Brunswick actuel, le long de la rivière Saint-Jean. Semi-nomades, ils tiraient principalement leur subsistance de la chasse et de la pêche, mais cultivaient aussi le maïs. Sur le plan culturel, les Malécites sont proches des Abénaquis et des Micmacs; tous ont fait partie de la confédération Wabanaki. En 1987, 130 membres se sont réunis, à Rivière-du-Loup, en vue d'élire un chef et un conseil de la nation. Le conseil a fait ensuite parvenir une demande de reconnaissance officielle au gouvernement québécois. En 1989, l'Assemblée nationale a reconnu officiellement les Malécites comme onzième nation autochtone du Québec. La nation Wolastoqiyik (Malécite) Wahsipekuk compte aujourd'hui 1 100 membres.

5.1.9 Micmacs – « Le peuple de la mer »

On trouve, en Gaspésie, trois communautés micmaques : Listuguj, Gesgapegiag et Gaspé. La langue micmaque est enseignée à l'école et elle est encore parlée dans les communautés de Listuguj et de Gesgapegiag. La plupart des Micmacs de Gaspé parlent français, mais plusieurs ont l'anglais comme langue seconde.

L'une des particularités de la culture micmaque réside dans son adaptation aux activités liées à la pêche hauturière. Les Micmacs auraient notamment acquis l'art de construire des embarcations destinées à ce type de pêche. À la fin du XVIIIe siècle, à la suite de changements socioéconomiques profonds qui ont marqué la société gaspésienne, nombre de Micmacs sont devenus bûcherons, ouvriers et travailleurs de la construction, mais la pêche fait toujours partie de leur vie sociale et économique.

En 2001, les trois communautés se sont unies pour former un organisme politique et administratif, soit le Secrétariat Mi'gmawei Mawiomi, afin de se donner des services communs, d'établir des liens avec des partenaires allochtones, notamment dans les secteurs de la pêche et de la foresterie, et de préparer la négociation en matière de revendication territoriale globale. Les Micmaques et Micmacs ont aussi mis sur pied différents services pour améliorer les conditions de vie de leurs différentes communautés. La nation compte environ 5 000 membres.

5.1.10 Mohawks – « Le peuple de la pierre »

La nation mohawk compte plus de 16 200 membres. Environ 2 700 Mohawks vivent hors réserve, alors que 13 500 se répartissent entre trois communautés : Kahnawake (7 923), Akwesasne (5 600, dans la partie québécoise de la réserve) et Kanesatake (1 388). La langue d'usage des Mohawks est l'anglais; certains parlent leur langue maternelle, et quelques-uns s'expriment en français.

Établis à proximité de Montréal, les Mohawks de Kahnawake ont pris en charge, il y a plusieurs années, la plupart des secteurs de leur activité communautaire. Ayant conclu, en 1984, une entente avec le Québec, ils ont maintenant la pleine responsabilité de la construction et du fonctionnement d'un hôpital : le Centre Kateri. La communauté possède aussi son propre corps policier. Les écoles de la communauté, dont la Kahnawake Survival School, offrent un enseignement qui intègre divers aspects de la culture mohawk. La réserve d'Akwesasne recoupe les territoires de l'État de New York, du Québec et de l'Ontario. Les gouvernements du Québec, de l'Ontario et du Canada contribuent à doter la communauté mohawk canadienne d'infrastructures

de base en matière de santé, de services sociaux, de loisirs, d'éducation, de formation et d'administration de la justice.

5.1.11 Naskapis – « Au cœur du pays des caribous »

Le nombre de Naskapies et Naskapis s'élève à plus de 1 300. Il y a un seul village naskapi au Québec, Kawawachikamach, situé à une quinzaine de kilomètres au nord de Schefferville. La population parle majoritairement le naskapi et utilise l'anglais comme langue seconde.

À l'arrivée des Européens, les Naskapis vivaient de la chasse au caribou et en tiraient leur nourriture, leurs vêtements et leurs outils. Contraints à vivre en nomades et à se déplacer au gré de la migration de cet animal, et fort de l'autosuffisance que celui-ci leur procurait, ils ont longtemps été réfractaires à l'idée de participer au commerce des fourrures.

À partir de 1893, plusieurs famines ont décimé les Naskapis. Ceux-ci se sont alors établis à Fort Mckenzie, de 1916 à 1948, puis à Fort Chimo (aujourd'hui Kuujjuaq), vers 1952, pour ensuite aller vivre, en 1956, avec les Innus de Matimekosh, près de Schefferville, dans l'espoir d'améliorer leurs conditions de vie.

En 1978, les Naskapis ont signé la Convention du Nord-Est québécois avec les gouvernements du Québec et du Canada, qui leur reconnaît des droits issus de traités et des avantages en fonction de leurs intérêts sur un territoire défini. La Convention prévoit notamment l'allocation de 326 km² de terres à l'usage et au bénéfice exclusif des Naskapis ainsi que des droits exclusifs de chasse, de pêche et de piégeage sur une superficie de 4 144 km². Elle prévoit également l'intégration des Naskapis aux réseaux québécois dans les domaines de la santé et des services sociaux de même que de l'éducation et la prise en charge de responsabilités administratives, notamment en matière de sécurité publique, avec l'aide du financement associé, tout en leur accordant certaines indemnités. Étant donné qu'une partie de leur territoire se trouve au nord du 55e parallèle, au Nunavik, les Naskapis ont un siège au sein du conseil de l'Administration régionale Kativik.

En 1984, la Loi sur les Cris et les Naskapis (aujourd'hui devenue la Loi sur les Naskapis et la Commission cri-e-naskapie) a soustrait ces derniers à la Loi sur les Indiens et leur a conféré une plus grande autonomie administrative à l'échelle locale.

En 2009, le gouvernement du Québec, la Nation naskapie de Kawawachikamach et la Société de développement des Naskapis ont conclu l'Entente de partenariat sur le développement économique et communautaire entre les Naskapis et le Québec, basée sur une nouvelle relation.

6 Cas concrets

Nous croyons opportun ici de vous présenter quelques cas concrets qui vous permettront de mieux comprendre les enjeux et les meilleures pratiques, et ce, dans le but d'apprendre les uns des autres.

Relation : Attikamek et ÉcoFaune Boréale

AVANT LE PROJET - *l'élément le plus important, celui qui a permis le démarrage du projet.*

La présence du CCTT en territoire autochtone, cette proximité avec les membres de la communauté Ilnue a permis un rapprochement avec la délégation Attikamek.

PENDANT LE PROJET – *l'élément le plus important pour réaliser et finaliser le projet.*

Le projet est en voie d'être confirmé. La création d'une relation de confiance ainsi que la patience dont nous avons fait preuve ont été des éléments marquants. De plus, nous avons aussi réussi à identifier un projet qui correspond réellement à ce qu'ils recherchent et nous avons pour but de les impliquer dans l'ensemble des étapes du projet.

Relation : Inuits et ÉcoFaune Boréale

AVANT LE PROJET - *l'élément le plus important, celui qui a permis le démarrage du projet.*

Le CCTT a été référé par un partenaire de longue date, le tout combiné à l'urgence d'agir pour éviter la fermeture de la tannerie de Kuujjuaq, ces éléments ont facilité l'établissement de la relation.

La grande réceptivité à obtenir des pistes de solution conjuguée à l'expertise du CCTT correspondait exactement aux besoins de la communauté. Ce 1^{er} projet fut une belle occasion de bâtir une relation à plus long terme avec eux.

D'autres recherches ont été réalisées directement à Kuujjuaq, et ce, toujours selon les priorités de la communauté.

PENDANT LE PROJET – *l'élément le plus important pour réaliser et finaliser le projet.*

L'élément le plus important fut la capacité à obtenir du financement pour planter des équipements de recherches directement à Kuujjuaq.

APRÈS LE PROJET

Apprentissages réalisés ou bonnes pratiques

Le fait de garder espoir malgré la lenteur du processus, l'absence de suivi (et l'obligation de rappel constant), les aléas de la pandémie (qui ont amené des obstacles supplémentaires) et surtout malgré les questionnements soulevés de certains acteurs du Nunavik sur la pertinence du projet et de ses suites (pour ce dernier, il a fallu démontrer régulièrement le mandat du CCTT et croire en sa mission).

À ne pas reproduire ou avenues à ne plus emprunter

Il faut nécessairement planifier plus de temps que pour les projets réguliers. Une mauvaise planification des échéanciers aura pour effet qu'une partie du travail devra être réalisée de manière bénévole. À long terme, cette situation est peu viable pour un CCTT.

Relation : Table de concertation (accompagnement des communautés en éducation au Québec) et ÉCOBES

AVANT LE PROJET - *l'élément le plus important, celui qui a permis le démarrage du projet.*

La provenance du mandat « Table de concertation » ainsi que le support financier du MEES qui en a permis la mise en œuvre du projet.

PENDANT LE PROJET – *l'élément le plus important pour réaliser et finaliser le projet.*

La provenance du mandat a été l'élément central, le projet n'aurait pu être réalisé sans le support des organismes qui accompagnent les communautés en éducation. Cependant, en raison du confinement (année 2020 – COVID19) certains organismes n'ont pas été en mesure de contribuer au projet, étant donné leur charge de travail trop élevé (surtout par les acteurs des milieux scolaires) et non pas par manque d'intérêt.

APRÈS LE PROJET

Apprentissage réalisé ou bonne pratique

Dans un premier temps, il faut accepter que les délais soient plus longs et qu'il faille prendre le temps nécessaire pour rejoindre les personnes concernées et impactées. Dans un second, il faut prendre le temps d'établir des contacts avec les différents acteurs de la communauté et d'établir des liens de confiance.

À ne pas reproduire ou avenue à ne plus emprunter

Nous aurions dû prendre le temps de bien comprendre le réseau de communication et la « hiérarchie » dans les diverses organisations avec lesquelles nous avions à collaborer

Relation : Attikamek, communauté de Wemotaci et ÉCOBES

AVANT LE PROJET - *l'élément le plus important, celui qui a permis le démarrage du projet.*

Les services éducatifs des écoles Seskitin et Nikanik de Wemotaci doivent effectuer une évaluation quinquennale de leurs services. Le mandat a été réalisé en collaboration avec le Service de la formation continue du Cégep de Jonquière MASTERA dont l'une des professionnelles est diplômée en adaptation scolaire. C'est la compétence de cette professionnelle qui a permis d'obtenir le mandat.

PENDANT LE PROJET – *l'élément le plus important pour réaliser et finaliser le projet.*

Le support de la direction des Services éducatifs a été déterminant. Ils nous ont « ouvert les portes » des écoles, ce qui a grandement facilité la réalisation du projet.

APRÈS LE PROJET

Apprentissage réalisé ou bonne pratique

Bien prendre le temps de contacter les intervenants dans les écoles pour leur expliquer le mandat à réaliser et ainsi obtenir leur collaboration.

À ne pas reproduire ou avenue à ne plus emprunter

Il ne faut pas tenir pour acquis que tout est similaire à ce que l'on retrouve dans nos écoles et organisations. La communication avec les élèves a été difficile à établir. En amont, il aurait fallu préalablement préparer les rencontres avec les enseignants.

Relation : Communauté Mohawk de Kanesatake et Centre RISC

AVANT LE PROJET - *l'élément le plus important, celui qui a permis le démarrage du projet.*

Le CCTT s'est associé à un autre chercheur qui avait déjà établi une excellente relation avec cette communauté. Ce lien de confiance a facilité le lancement du projet.

Les éléments essentiels de la réussite ont été les suivants : compter sur des collaborations antérieures réussies, écouter sans préjugés, être transparent sur le processus de recherche, les intentions et les participants, et inclure les membres de la communauté dans la recherche dès le début du projet (recherche participative).

PENDANT LE PROJET – *l'élément le plus important pour réaliser et finaliser le projet.*

Il est crucial de prouver que vous vous souciez du bien-être de la communauté et pas seulement des résultats de votre recherche.

Une autre clé de réussite est d'écouter leurs récits des événements historiques, même s'ils peuvent être bien différents des documents historiques écrits. Il serait souhaitable de leur faire savoir que vous comprenez que la sagesse et le savoir se transmettent d'une génération à l'autre par la communication orale dans les communautés autochtones. Par conséquent, les chercheurs doivent valider les connaissances oralement communiquées par les autochtones. Et distinguer la différence entre ces récits et les événements historiques écrits souvent racontés par les auteurs blancs européens. Cependant, bien que cela soit difficile, le chercheur doit rester neutre et analyser les différents récits en utilisant les outils scientifiques dont il dispose.

Également, la communauté a besoin de savoir comment les résultats de la recherche lui seront bénéfiques à court et à long terme. Elle a donc besoin de participer activement à toutes les étapes de la recherche en sachant que les membres de l'équipe de recherche respecteront leur confidentialité.

APRÈS LE PROJET

Apprentissage réalisé ou bonne pratique

Dans ce projet, les résultats de la recherche ont permis d'expliquer les obstacles existants à l'adaptation aux changements climatiques dans la communauté mohawk de Kanesatake. Plus précisément, les résultats expliquent que les blessures non cicatrisées dans les relations entre les nations génèrent des obstacles politiques et institutionnels, qui finissent par orchestrer la cooccurrence de multiples barrières : le manque de droits de propriété foncière, d'assurance et d'institutions sociales telles que les forces de police et les pompiers, pour n'en citer que quelques-unes.

Relation : Nation Cis du nord du Québec et Biopterre

AVANT LE PROJET - *l'élément le plus important, celui qui a permis le démarrage du projet.*

Le projet d'inventaire des produits forestiers non ligneux a été facilité par le lien établi avec l'aide de tierces personnes qui étaient très bien connues de cette Nation. Ce fut notre porte d'entrée vers cette nation.

PENDANT LE PROJET – *l'élément le plus important pour réaliser et finaliser le projet.*

La réelle valeur ajoutée du projet est l'élément clé. L'inventaire des produits forestiers ligneux ne faisant pas partie de leur pratique, la réalisation du projet leur a permis d'en comprendre l'importance. Le projet leur a aussi permis d'atteindre une autonomie pour ce processus.

Le modèle utilisé en a aussi assuré sa réussite. Le projet a été structuré sous un modèle d'échanges étudiants, les jeunes autochtones ont eu la chance de quitter leur communauté et d'être formés sur les techniques de base dans le collège affilié au CCTT. Les experts du centre ont aussi eu la chance de s'imprégner des mœurs et coutumes de la communauté et de travailler directement sur le terrain avec eux.

APRÈS LE PROJET

Apprentissage réalisé ou bonne pratique

L'importance de pérenniser la relation établie avec la communauté, entretenir les liens, les discussions et leur rendre visite le plus souvent possible.

Apprentissage réalisé ou bonne pratique

Ne pas avoir la prétention de tout connaître sur la communauté. Il serait souhaitable que pour chaque Nation avec laquelle nous voulons travailler nous effectuions quelques recherches anthropologiques et sociologiques afin d'avoir un maximum d'informations sur les traditions, mœurs et coutumes.

Il ne faut surtout pas avoir la prétention de savoir ce qui est bon pour eux (en termes de projets ou de sujets qui les interpellent). Certaines de nos idées nous apparaissent bonnes, mais ne correspondent pas ou que très peu aux besoins des Premières Nations.

Relation : Nation Inuits – George River et Biopterre

AVANT LE PROJET - *l'élément le plus important, celui qui a permis le démarrage du projet.*

Le projet a été réalisé en collaboration avec l'Université Laval dont Mme Mélanie Lemire, chercheuse qui a développé une longue relation de confiance avec cette Nation, ainsi qu'en collaboration avec la santé publique. Le but du projet étant l'utilisation et la transformation des petits fruits de la région pour des collations saines dans les écoles de la communauté.

PENDANT LE PROJET – *l'élément le plus important pour réaliser et finaliser le projet.*

La connaissance de la communauté et les collaborations précédentes de Mme Lemire ont permis d'accéder facilement au réseau du système scolaire qu'à l'ensemble des membres de la communauté.

À chaque étape, la collaboration était omniprésente, le projet se voulait communautaire. Par exemple, les aînés ont été impliqués afin d'expliquer les bienfaits des petits fruits (savoirs ancestraux).

APRÈS LE PROJET

Apprentissage réalisé ou bonne pratique

L'importance d'impliquer la communauté à chacune des étapes du projet pour en faciliter l'acceptation et l'appropriation. Le transfert du savoir des aînés vers la jeune génération fut un élément valorisant et porteur.

Apprentissage réalisé ou bonne pratique

Le manque de financement n'a pas permis la mise en place la suite du projet. Il est donc nécessaire d'identifier un fort porteur de dossier de la communauté qui saura défendre le projet après des organismes subventionnaires et des décideurs politiques.

7 Initiatives

Centre de développement de la formation et de la main-d'œuvre Huron-Wendat ([accès au site](#))

Collège Ahunstic

- [Démarche d'autochtonisation](#)

Collèges et instituts Canada

- [Éducation autochtone](#)

École des dirigeants des Premières Nations (HEC Montréal) ([accès au site](#))

- [Article de la presse](#) du 25 novembre 2021 : *L'École des dirigeants des Premières Nations voit le jour*

Expo-sciences autochtone Québec 2022 ([accès au site](#))

Institut Kiuna, premier centre d'études collégiales consacré à l'éducation des autochtones du Québec ([accès au site](#))

- [Article du devoir](#) du 23 novembre 2021: *Kiuna, le seul cégep autochtone, a le vent dans les voiles.*

8 Ressources

8.1 Organisations, organismes et outils

[Assemblée des Premières Nations \(AFN\)](#) ([accès au site](#))

[Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador \(APNQL\)](#) ([accès au site](#))

[Le Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations](#) ([accès au site](#))

- [Les principes de PCAP des Premières Nations](#)

[Commission de développement économique des Premières Nations du Québec et du Labrador \(CDEPNQL\)](#)

([accès au site](#))

[Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador \(CSSSPNQL\)](#) ([accès au site](#))

- [Boîte à outils des principes de la recherche en contexte autochtone](#)
- [Guide d'accompagnement du Protocole de recherche des Premières Nations au Québec et au Labrador](#)
- [Protocole de recherche des Premières Nations au Québec et au Labrador](#)

[Conseil de recherches en sciences humaines \(CRSH\)](#)

- [Énoncé de principes en matière de recherche autochtone;](#)
- [Ressource et outils](#)

[Institut de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador \(IDDPNQL\)](#) ([accès au site](#))

[MIKANA](#) (organisme sans but lucratif qui a pour mission d'œuvrer au changement social en sensibilisant différents publics) ([accès au site](#))

8.2 Lectures et capsules éducatives

Rapports de la Commission de la vérité et réconciliation du Canada ([accès au site](#))
Relations autochtones ([accès au site](#))

9 Glossaire⁶

Ancien.ne : Personne tenue pour sage et versée dans les enseignements culturels et spirituels; les Anciens sont habiles à discerner les actions susceptibles de favoriser le bien-être et le bien commun. La communauté se retourne vers les Anciens pour leur demander conseil.

Animisme : Vision du monde prévalente dans plusieurs cultures autochtones, où tous les êtres sont vus comme vivants et dotés d'esprit. Cela peut valoir non seulement des plantes et des animaux, mais aussi des êtres naturels comme les rochers, les rivières, les montagnes, le soleil, la lune, etc. (toutefois, les objets confectionnés par les humains ne sont pas vivants).

Autochtones : Terme juridique employé au Canada y compris dans la Loi constitutionnelle de 1982, qui désigne les Premières Nations, les Inuits et les Métis, premiers habitants du pays.

Autochtonisation : Processus mené en collaboration par les peuples autochtones pour revitaliser leurs cultures, leurs langues, leurs cérémonies, leurs connaissances, leurs aliments et leurs pratiques liées à la terre afin de transformer les espaces, les cœurs, les esprits et les actions.

Autodétermination : Le droit (qu'ont les peuples autochtones) de décider par eux-mêmes et de vivre leur vie selon leurs valeurs culturelles et leurs traditions. L'autodétermination comprend le droit de vivre sur ses propres terres, de construire une économie durable, et de faire revivre et de préserver sa langue et sa culture.

Cérémonie du calumet : Pour de nombreuses Premières Nations, le calumet – normalement bourré de tabac bénit – est utilisé lors d'une cérémonie sacrée pendant laquelle les participants conviennent d'être sincères, de se respecter et d'honorer les pactes conclus. Le calumet fait partie d'une trousse sacrée dont s'occupe le porteur du calumet. La cérémonie du calumet, comme plusieurs autres cérémonies autochtones, fut interdite par la Loi sur les Indiens de 1885 à 1951. Les calumets sacrés étaient souvent saisis, collectionnés et vendus par les colonisateurs.

Colonisation : Processus consistant à enlever les terres à leurs premiers habitants, à établir des structures et des systèmes coloniaux pour justifier ces actions et asseoir ce contrôle, et (souvent) à installer sur les terres des gens venus d'ailleurs.

Commission de la vérité et réconciliation (CVR) : Commission établie en vertu de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens pour recueillir les témoignages et l'histoire des survivants des pensionnats. La commission a recueilli les témoignages de plus de 6 750 personnes et produit son rapport en 2015 avec 94 appels à l'action spécifique visant à remédier aux injustices passées et actuelles dans des domaines tels que le bien-être des enfants, l'éducation, la langue et la culture, la santé et le système judiciaire.

Commission royale sur les peuples autochtones (CRPA) : Commission mise en place de 1991 à 1996 pour proposer des solutions aux problèmes affectant les relations entre les peuples indigènes (Premières Nations, Inuits et Métis), le gouvernement canadien et la société canadienne dans son ensemble. La commission a visité 96 communautés des Premières Nations et tenu 178 jours d'audiences publiques. Le rapport final fait 4000 pages et formule plus de 400 recommandations concernant les traités, l'autonomie, le logement, la santé, l'éducation et le développement économique. Nombre d'entre elles n'ont jamais été mises en œuvre.

⁶ Extrait du document : À l'écoute des voix autochtones : guide de dialogue sur la justice et les relations équitables/sous la direction du Forum jésuite pour la foi sociale et la justice (2021), édité par Novalis.

Danse du soleil : Cérémonie sacrée pratiquée par de nombreuses Premières Nations des Prairies pour honorer le soleil au milieu de l'été. La danse du soleil, comme plusieurs cérémonies autochtones, fut interdite par la Loi sur les Indiens de 1885 à 1951.

Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) : Déclaration adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies en 2007. Une disposition clé de la DNUDPA est le droit des peuples autochtones à donner ou à refuser leur consentement librement, au préalable et en connaissance de cause aux projets de développement affectant leurs territoires traditionnels. Le Canada a été l'un des quatre pays à voter contre la DNUDPA en 2007. En 2016, le Canada a annoncé qu'il appuyait totalement la DNUDPA, mais cette décision n'a pas encore été mise en œuvre dans la législation fédérale canadienne.

Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (ENFFADA) : Lancée en 2016, l'ENFFADA a étudié la disparition et le meurtre de 4 000 femmes et filles autochtones et a conclu que les peuples autochtones du Canada ont subi un génocide qui a particulièrement touché les femmes, les filles, les LGBTQ et les personnes bispirituelles.

Génocide culturel : L'État qui pratique un génocide culturel entreprend de détruire les cultures, les pratiques, les connaissances et les institutions sociales du groupe ciblé. La Commission de la vérité et réconciliation a conclu que le gouvernement canadien a appliqué contre les peuples autochtones des politiques délibérées de génocide culturel.

Île de la Tortue : Terme par lequel les peuples autochtones de la partie orientale de ce qu'on appelle maintenant l'Amérique du Nord désignent le plus souvent ce continent.

Inuits : Les peuples indigènes circumpolaires du Canada, du Groenland et de l'Alaska, qui parlent l'inuktitut. Inuits signifie « le peuple ». Un Inuits est une personne inuitse. Au Canada, les Inuits vivent au Nunavut, dans les Territoires du Nord-Ouest, dans le nord du Québec, au Labrador et, plus récemment, dans le sud du Canada.

Loi sur les Indiens : Adoptée pour la première fois en 1876, la loi créait la catégorie juridique de l' « Indien » et définissait les Indiens inscrits en excluant les Métis et les Inuits. Par le biais de la Loi sur les Indiens, les peuples des Premières Nations ont été réduits au rang de mineurs et de pupilles de l'État et confinés dans des réserves; plusieurs (par le mariage, l'accès à une profession, etc.) ont perdu leur statut officiel de membres des Premières Nations. La Loi sur les Indiens instaurait un système de laissez-passer (qui empêchait les gens de quitter la réserve), interdisait de voter aux élections canadiennes et prohibait de nombreuses pratiques spirituelles traditionnelles. La loi permet au ministère des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord Canada (RCAANC) de créer des lois et des politiques régissant presque tous les aspects de la vie des Premières Nations, y compris l'appartenance aux réserves et leur gouvernance.

Métis : De manière générale, descendants du croisement d'ancêtres des Premières Nations et d'ancêtres européens. Plus précisément, les membres de la nation métisse sont apparus dans l'ouest du Canada au XIXe siècle du fait de la rencontre entre des Premières Nations et des colonisateurs européens (principalement français), en provenance de la colonie de la rivière Rouge du Manitoba. La société et la culture métisse se sont formées avant la colonisation européenne. Comme de nombreuses langues indigènes, le michif, la langue des Métis, est menacé.

Premières Nations : Les nations et leur peuple – souvent appelés « Indien » dans le passé – qui ont vécu sur leurs territoires traditionnels pendant des milliers d'années. Dans ce qui est aujourd'hui le Canada, il y a plus de 630 Premières Nations qui parlent plus de 60 langues différentes. Les Premières Nations sont l'un des trois groupes avec les Métis et les Inuits, qui forment les peuples indigènes au Canada.

Réconciliation : Processus continu par lequel des communautés ou des individus établissent, restaurent et maintiennent des relations basées sur le respect, la compréhension, la confiance et l'acceptation mutuels. En tant que telle, la réconciliation exige plus que des excuses – la réconciliation consiste à compenser les injustices du passé et cherche concrètement à réparer les torts.

Réserves : La Loi sur les Indiens définissait les réserves à l'origine comme « des terres mises à part par traité ou autrement à l'usage ou au profit d'une bande d'Indiens, dont le titre légal appartient à la Couronne, mais qui ne sont pas cédées, et qui comprennent tous les arbres, le bois, le bois d'œuvre, le sol, la pierre, les minéraux, les métaux ou autres objets de valeur ». Bien que la définition moderne ait légèrement changé, c'est la Couronne – et non la Première Nation – qui détient toujours le titre de propriété. De nombreuses réserves, notamment en Colombie-Britannique, au Québec et dans les provinces de l'Atlantique, ont été créées par le gouvernement sans qu'aucun traité ait été signé.